

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027 – DOZULÉ

**Vous êtes parent d'un enfant scolarisé cette année en Grande section à l'école maternelle Françoise Dolto de Dozulé, qui va entrer au Cours Préparatoire à l'école Daniel Guilbert de Dozulé en septembre prochain :**

À ce titre, vous êtes invité dès à présent à renouveler son inscription scolaire. Prenez contact avec Séverine LEFRESNE (bureau d'accueil intercommunal, 128 grande rue à Dozulé) par téléphone au 02 61 53 56 24 afin de convenir d'un rendez-vous. Lors de votre rencontre, vous devrez être muni de l'ensemble des documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable sur <https://www.normandiecabourgpaysdauge.fr/scolarite/> dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire
- Pour les enfants domiciliés hors secteur scolaire de Dozulé, la demande de **dérogation scolaire** doit être renouvelée, même si des frères et sœurs sont déjà scolarisés dans nos écoles. Aucune inscription scolaire ne pourra être prise en compte sans celle-ci. L'imprimé est disponible auprès du service scolaire, au 02 31 28 26 85 ou par mail à [scolaire@ncpa.fr](mailto:scolaire@ncpa.fr).

Dans un second temps, vous serez contactés par le directeur de l'établissement scolaire concerné, qui vous proposera un rendez-vous et finalisera l'inscription scolaire.

Lors de ce rendez-vous, munissez-vous des documents originaux suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire

**Vous êtes parent d'un enfant né en 2024 :**

Son inscription en « très petite section » est soumise à l'appréciation de la Directrice de l'établissement scolaire, sous réserve des places disponibles, aux mêmes conditions administratives que ci-dessous. **Aucune inscription en cours d'année scolaire ne sera acceptée.**

Contactez l'école maternelle Françoise Dolto de Dozulé, au 02 31 79 24 85.

**Vous êtes parent d'un enfant né en 2023 et souhaitez l'inscrire à l'école maternelle Françoise Dolto de Dozulé :**

À ce titre, vous êtes invités dès à présent à procéder à son inscription scolaire. Prenez contact avec Séverine LEFRESNE (bureau d'accueil intercommunal, 128 grande rue à Dozulé) par téléphone (02 61 53 56 24), afin de convenir d'un rendez-vous. Lors de votre rencontre, vous devrez être muni de l'ensemble des documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire
- Pour les enfants domiciliés hors secteur scolaire de Dozulé, une demande de **dérogation scolaire** doit être déposée. Aucune inscription scolaire ne pourra être prise en compte sans accord dérogatoire. L'imprimé est disponible auprès du service scolaire, au 02 31 28 26 85 ou par mail à [scolaire@ncpa.fr](mailto:scolaire@ncpa.fr)

Dans un second temps, vous serez contactés par la directrice de l'école, qui vous proposera un rendez-vous et finalisera l'inscription scolaire.

Lors de ce rendez-vous, munissez-vous des documents originaux suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire

### **Vous déménagez en cours d'année scolaire et souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des écoles publiques de Dozulé :**

L'inscription scolaire de votre enfant peut se faire à tout moment (le plus tôt possible en cas de déménagement dans le courant de l'été) pendant l'année scolaire en cours, sous réserve de produire l'ensemble des documents originaux suivants :

- Fiche de renseignements (téléchargeable dans la rubrique « inscriptions scolaires »)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire
- Certificat de radiation (à demander au directeur de l'établissement scolaire d'origine de votre enfant)
- Pour les enfants domiciliés hors secteur scolaire, une demande de **dérogation scolaire** est obligatoire. L'imprimé de demande de dérogation est disponible auprès du service scolaire, au 02 31 28 26 85 ou par mail à [scolaire@ncpa.fr](mailto:scolaire@ncpa.fr).

L'inscription scolaire est effectuée dans un premier temps par Séverine LEFRESNE (sur rendez-vous) à l'accueil intercommunal au 128 grande rue à Dozulé tel. 02 61 53 56 24.

Dans un second temps, vous serez contactés par le directeur de l'établissement scolaire concerné, qui vous proposera un rendez-vous et finalisera l'inscription scolaire.

Lors de ce rendez-vous, munissez-vous des documents originaux suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination attestant que l'enfant a reçu la vaccination obligatoire